

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 26 février 2020

Délibération n°DE2020005

Nombre de délégués : 25  
Quorum : 13  
Votants : 0 dont 3 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/05/2020  
055-200088961-20200226-DE2020005-DE

*L'an deux mille vingt et le vingt-six février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 14 février 2020, s'est réuni à la salle Salle du foyer communal à Romagne-sous-les-Côtes, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Monsieur Pascal PIERRE, Madame Valérie WOITTIER, Monsieur Yves LECRIQUE, Monsieur Jean CHEVALIER, Monsieur Christian SAUNOIS

Monsieur Pascal PIERRE est désigné secrétaire de séance.

### 7.5 - Subvention ingénierie de Pays

Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2020, l'étude fait apparaître des possibilités d'accompagnement de l'ingénierie territoriale par la Région Grand Est pour le salaire des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Chargé de mission Jean-Philippe TRAMONTIN	48 000 €	FISAC (5,4%)	4 050 €
		Région Grand Est (40%)	30 000 €
Animateur numérique à compter du 1er avril	27 000 €	Pays de Verdun (54,6%)	48 600 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL	75 000 €

L'animateur numérique prochainement recruté aura en partie pour mission le suivi et la dynamisation de la plateforme Côté Meuse et nous pourrions également valoriser une partie de son salaire au sein de l'aide FISAC déjà attribuée.

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie de Pays, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

